

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 26 mars 2021

portant inscription à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État
au titre de l'année 2021

NOR : TREK210046A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2021 est fixé à 22,

Arrête

Article 1^{er}

Les vingt-deux agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2021.

Trois agents sont par ailleurs inscrits sur la liste complémentaire.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait, le 26 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines